



Côtes de Biéil et Montoussé
31350 Boulogne sur Gesse



BULLETIN D'INFORMATION

N°12 - Décembre 2016

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous communiquer l'état d'avancement de l'animation du site Natura 2000 : Côtes de Biéil et Montoussé, situé sur la commune de Boulogne-sur Gesse.

EDITORIAL

SOMMAIRE

- ◊ Editorial de M. le Maire

- ◊ Animations 2016 : les temps forts p 4
- ◊ Infos MAEC p 4



Mars 2016 :
Collège de Boulogne
Journée de sensibilisation
Eco-citoyenne

- Ramassage des déchets : plastique, papier, verre
- Atelier de tri mené par un agent de la CCB

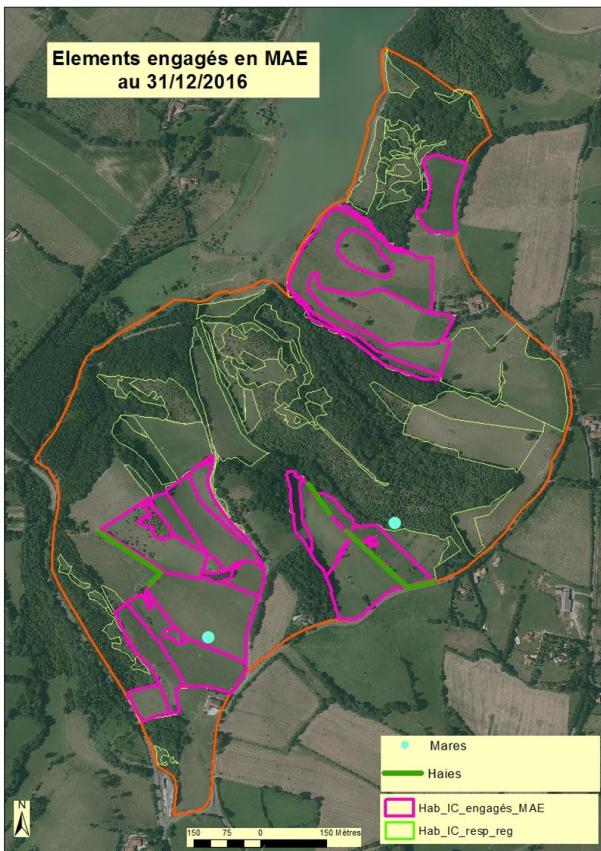
Des étudiants de BTS entretiennent les landes à genévriers

Un projet tutoré portant sur certaines landes à genévriers s'est déroulé en 2015. Une équipe d'étudiants de l'Institut Saint Christophe de Masseube a étudié la dynamique de certains secteurs à genévriers et a proposé des actions visant à contenir le développement de ces végétaux sur les pelouses. Les landes à genévriers sont des habitats d'intérêt communautaire et doivent, à ce titre, être conservées, mais elles doivent garder leur caractère de milieu ouvert. Un chantier de mise en œuvre des préconisations de gestion a eu lieu le 26 mai 2015.

Une quinzaine d'étudiants a participé. Des séances supplémentaires, notamment pour le brûlage des rémanents et la construction d'un hôtel à insectes ont eu lieu, début 2016.

Outre la réouverture des landes et la restauration d'un milieu semi-ouvert, le chantier a permis d'entretenir certaines parties du sentier de découverte , à proximité qui tendait à être embroussaillé.





Près de la moitié de la surface agricole du site engagée en MAE

L'activité agricole est la principale activité du site. C'est donc logiquement à travers elle, par des incitations à des modifications de pratiques, qu'est à l'œuvre la démarche Natura 2000. Ainsi depuis le début de l'animation du site, en 2004, 4 exploitants se sont engagés en MAE (Mesures Agro-Environnementales).

A ce jour ce sont près de 27 ha qui sont engagés sur un total de près de 58 ha déclarés agricoles.

Ces MAE devenus depuis 2015 des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont des engagements de 5 ans à respecter un cahier des charges qui prévoit des changements dans les pratiques. Ces changements entraînent des contraintes, voire des pertes de revenus pour l'exploitant. Les primes qui lui sont versées sont là pour les compenser. Les secteurs engagés sont figurés en rose sur la carte.

Ces engagements en MAE sont possibles sur les parcelles qui abritent des habitats d'intérêt communautaire à responsabilité régionale (ils sont figurés en trait vert sur la carte). Les primes sont calculées à l'hectare. Le calcul des primes se fait sur les surfaces de ces habitats .

Sur le site, les engagements en cours sont :

- Retard de fauche de 15j
- Absence de fertilisation azotée

Ces deux mesures sont favorables aux orchidées, il s'agit de ne pas enrichir le sol car elles ont besoin d'un sol pauvre pour se développer et de ne pas les couper avant qu'elles aient accompli leur cycle biologique complet.

Amélioration de la gestion pastorale :

Cet engagement vise à adapter la charge pastorale et les périodes de pâture aux besoins des habitats et des espèces, en particulier des orchidées. L'exploitant s'engage sur un calendrier de pâture et une charge pastorale qu'il devra respecter pendant les 5 ans de l'engagement.

Entretien des haies

Cet engagement vise à maintenir le caractère bocager du site et à favoriser le maintien d'arbres, même vieux, qui sont favorables aux insectes du bois d'intérêt communautaire (Lucane cerf-volant et Grand capricorne)

Entretien des mares

Celui-ci vise à maintenir les mares en bon état, en eau, pour favoriser la présence de Tritons et également d'un habitat d'intérêt communautaire, les tapis à Charas.

Pour les années qui viennent, un Projet Agro-Environnemental et Climatique a été déposé. Les exploitants du site, en particulier ceux dont les engagements sont arrivés à échéance en 2016, pourront s'engager ou se ré-engager s'ils le souhaitent.

Animations 2016 les temps forts

Les sorties scolaires

- mars : Journée éco citoyenne ; nettoyage du site par les collégiens de Boulogne
- 31 mai : Visite annuelle du site par les étudiants de l'ENSAT, encadrée par leur enseignante, Mme OUIN

Pour programmer une sortie nature sur le site, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme.

Les expositions

Deux expositions :

- Présentation du site Natura
- 10 ans, ça se fête!

Elles sont toutes les deux itinérantes et disponibles pour aller dans toutes sortes de lieux (écoles, mairies, collège, maison de retraite...).

Vous pouvez contacter l'Office du Tourisme pour un prêt.

2017

Pour relancer les sorties scolaires sur le site, une plaquette a été réalisée et sera envoyée à tous les établissements scolaires.

Site Natura 2000
Côtes de Biel et Montoussé



L'environnement c'est important,
parlons-en aux enfants !



NATURA 2000

L'Office de Tourisme du Bouloonnais vous propose :
Visites commentées et expositions

INFOS PRATIQUES MAEC

Les exploitants du site recevront un courrier d'information, qui précisera leur situation au regard des MAE, en mars 2017. Ils auront jusqu'au 15 mai 2017 pour s'engager ou pas dans une MAEC.

Les exploitants dont le contrat MAET est arrivé à échéance en 2016 peuvent se réengager en 2017 en MAEC.

Pour tout renseignement sur les MAEC :

Françoise NOBLE - AREMIP- 05-61-95-49-60 - aremip2@orange.fr

Contacts :

Mairie de Boulogne sur Gesse - 31350 05.61.88.20.38
Office de Tourisme - 31350 Boulogne sur Gesse 05.61.88.13.19



Ce bulletin de liaison a été rédigé en collaboration avec l'AREMIP
20 place valentin Abeille 31210 Montréjeau 05-61-95-49-60



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE